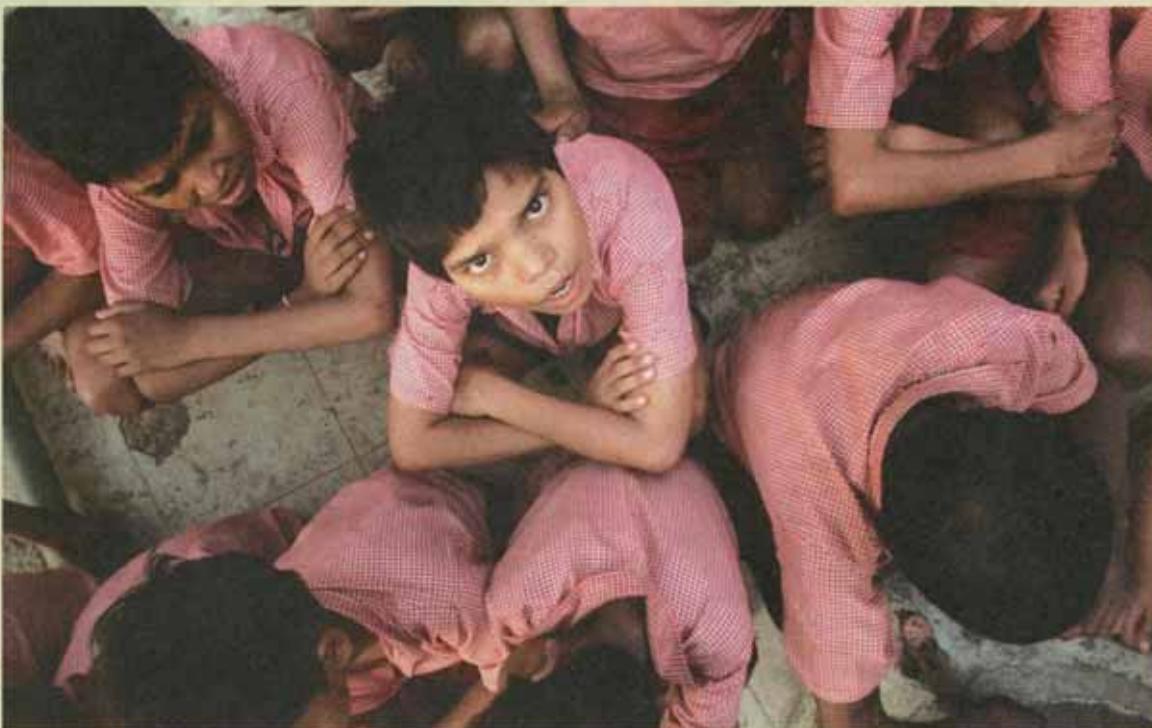




Le 2 décembre est la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage.  
L'occasion de se rappeler qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, cette forme de barbarie n'a pas disparu.

# L'esclavage existe toujours



A. Cattaneo/Panos

Ces enfants ont été tirés en 2003 d'un atelier clandestin de Bombay (Inde) où ils travaillaient comme esclaves. Dans le monde, des milliers de mineurs vivent cette situation.

**Parler d'esclavage** en 2005 n'a rien d'**anachronique**. Bien au contraire. Les diverses **abolitions** acquises au fil du temps auraient dû mettre un terme définitif à cette forme de barbarie. Mais hélas, ce n'est pas le cas. Les guerres, les difficultés économiques et le fossé de plus en plus profond qui sépare le monde des "riches" et celui des "pauvres" nourrissent un esclavagisme moderne qui proli-

fère sous les formes les plus inhumaines. Qu'il s'agisse de travail forcé ou d'exploitation sexuelle, que cela concerne des hommes, des femmes ou de jeunes enfants, l'esclavage reste un phénomène parfaitement identifiable.

Il fut un temps où l'esclave vivait enchaîné. Les chaînes d'aujourd'hui sont d'un tout autre genre, mais la victime reste toujours un individu pris au piège. Tout esclave moderne est une personne qui ne possède plus de papiers d'identité (ils lui ont été confisqués par l'esclavagiste). Généralement, elle est contrainte à travailler 7 jours sur 7, souvent 18 heures par jour. Sans congés. Sans nourriture digne de ce nom. Sans aucun confort pour se loger ou même se reposer. Elle ne peut pas circuler librement. Elle n'a plus aucun

contact avec sa famille ou les siens. Elle est complètement coupée de son environnement, de sa culture, de ses repères. Et bien souvent, elle est maltraitée physiquement, battue, violée ou contrainte à la prostitution.

La Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, le 2 décembre, donne l'occasion de ne rien oublier de ce drame. On estime que plus de 12 millions de personnes sont contraintes au travail forcé, dans le monde entier. Selon le Bureau international du travail (BIT), ce marché aux esclaves, version XXI<sup>e</sup> siècle, rapporterait plus de 32 milliards de dollars à ceux qui les exploitent. ●



- La Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage célèbre le 2 décembre 1949, date à laquelle l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la convention pour la Répression et l'abolition de la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui.

Les mots en couleur sont expliqués dans le lexique page IV.

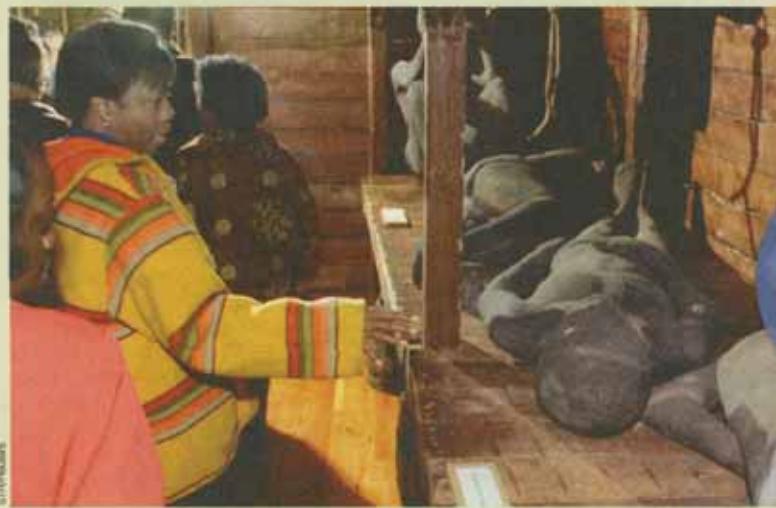
# Une histoire vieille comme le monde

**L'esclavage** a toujours existé. Toutes les civilisations antiques de Mésopotamie, d'Inde, de Chine et de la Méditerranée, ou encore les civilisations précolombiennes d'Amérique, ont employé des millions d'esclaves pour des tâches agricoles, domestiques ou pour de grands travaux. Combien de femmes et d'hommes ont ainsi donné leur vie pour construire palais et autres temples ? Grecs et Romains furent de grands esclavagistes. Dans certaines cités romaines, les esclaves représentaient jusqu'à un tiers de la population. Même si certains d'entre eux pouvaient avoir l'espérance de retrouver la liberté et de devenir citoyens romains, beaucoup tentèrent de se révolter. La plus célèbre rébellion fut menée par Spartacus, en 73 avant J.-C. Les esclaves révoltés furent massacrés.

## • L'Afrique noire meurtrière

Pendant des siècles, l'Afrique connaît l'enfer de l'esclavage. Dès le VII<sup>e</sup> siècle, les Arabes se livrent à un important commerce, acheminant des personnes du cœur de l'Afrique vers la Méditerranée et l'océan Indien. Du VII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, on estime qu'environ 12 millions de personnes ont ainsi été "déplacées". Mais avec la découverte de l'Amérique, la **traite des Noirs** prend des proportions inimaginables. Au XV<sup>e</sup> siècle, les Portugais et les Espagnols sont les premiers à contraindre des populations africaines à venir travailler sur les terres

du Nouveau Monde. Les Anglais, les Français et les Hollandais vont par la suite se lancer dans l'aventure. La traite des Noirs donne alors naissance à un circuit commercial qu'on appelle le commerce triangulaire (*voir carte*). Les navires négriers partent d'Europe pour l'Afrique, chargés de marchandises qu'ils échangent contre des esclaves. Transportés en Amérique, ces derniers sont vendus aux colons. Avec le produit de la vente, les négriers achètent des produits tropicaux (café, coton, sucre, etc.) qu'ils revendent en Europe... On estime aujourd'hui qu'environ 20 millions de personnes ont ainsi été déportées, sans oublier les innombrables morts lors des guerres et des voyages. Sans oublier, non plus, que l'espérance de vie d'un esclave ne dépassait pas, alors, 5 à 6 ans. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la lutte contre l'esclavage est menée par les esclaves eux-mêmes. Les colonies sont régulièrement secouées par de véritables rébellions. Parallèlement, des voix se font entendre dans les sociétés anglo-saxonnes et françaises. Parmi elles, celle de Victor Schoelcher, député français de la Guadeloupe, qui va contribuer à faire adopter, le 27 avril 1848, le décret sur l'abolition de l'esclavage. Les États-Unis proclameront la fin de l'esclavage le 1<sup>er</sup> janvier 1863. Deux ans plus tard, environ 4 millions d'esclaves deviendront citoyens américains. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, l'esclavage sera donc resté une institution des plus légales. ●



Jacques Chirac, lors de la célébration des 150 ans de l'abolition de l'esclavage en France, en 1998.

## La France et l'esclavage

- 1685 : Louis XIV promulgue le Code noir, texte gérant la vie, la mort, l'achat, la vente et l'affranchissement des esclaves.
- 1791 : une révolte de Noirs esclaves, menée par Toussaint-Louverture, éclate à Saint-Domingue (colonie française).
- 1847 : Victor Schoelcher prend position contre l'esclavage.
- 1848 : l'esclavage est aboli définitivement dans toutes les colonies françaises.
- 10 mai 2001 : la loi Taubira reconnaît la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité, et prévoit que les programmes scolaires leur accordent "la place qu'ils méritent".
- 12 avril 2005 : le Comité pour la mémoire de l'esclavage remet au Premier ministre un rapport proposant de faire du 10 mai la Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions.



Ci-contre, reconstitution de l'intérieur d'un navire négrier. Ci-dessus, trajet des bateaux pratiquant le "commerce triangulaire".

l'esclavage | III

# L'esclavage des temps modernes

**En 1948,** la déclaration universelle des Droits de l'homme a précisé dans son article 4 l'interdiction de l'esclavage et de la traite des êtres humains. Et pourtant, des millions de femmes, d'hommes et d'enfants sont toujours dépouillés de leurs droits les plus élémentaires et contraints (parfois après avoir été abusés, kidnappés ou vendus) à travailler ou à se prostituer contre leur volonté. Un phénomène présent sur tous les continents, aussi bien en Asie, en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et en Océanie qu'en Europe.

## • Travailleurs forcés

Pour échapper à leurs dures conditions de vie, certaines personnes veulent tenter leur chance dans des pays plus riches. Elles rejoignent alors les foules anonymes de l'immigration clandestine en utilisant les services de trafiquants (certaines, convaincues de trouver réellement du travail légal à l'arrivée, sont abusées par leurs contacts). La plupart du temps, le voyage vire au cauchemar quand le passeur confisque les papiers du clandestin et le constraint, souvent sous la menace de représailles sur sa famille, à travailler pour "rembourser" les frais exorbitants de voyage et de papiers.

Le "clandestin" devient alors un esclave moderne répondant aux critères exposés en introduction.

## • Enfants esclaves

L'esclavage moderne touche aussi des millions d'enfants. Combien sont-ils, kidnappés, vendus ou abusés pour finir dans des ateliers sordides, dans le monde de la prostitution, de l'industrie pornographique, ou encore dans les conflits armés ? On compte par centaines de milliers les petites filles et les petits garçons travaillant comme ouvriers, domestiques ou employés de maison, dans des conditions terribles. La traite des enfants ferait chaque année plus de 1,2 million de victimes, vendues comme main-d'œuvre bon marché ou à des fins d'exploitation sexuelle.

## • Prostituées esclaves

Plusieurs milliers de jeunes femmes des pays de l'Est sont victimes de la prostitution forcée dans l'Union européenne. Le scénario est souvent le même : un "contact" leur promet du travail en Italie, en France, en Allemagne ou ailleurs. Une fois sur place, aucune trace du fameux travail, mais l'obligation de rembourser des "frais de voyage". La jeune fille est alors contrainte à se prostituer afin de payer une dette qu'elle ne pourra jamais solder. Les seuls revenus qui lui reviennent lui permettent à peine de subvenir à ses besoins vitaux. ●

L. Chauvel/REA



De nombreuses jeunes femmes des pays de l'Est sont contraintes à la prostitution en Europe.

## Un sujet toujours d'actualité

- Dans son allocution télévisée du 14 novembre dernier, le président Jacques Chirac a affirmé qu'il fallait "renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière et les trafics qu'elle génère (...) [et] intensifier l'action contre les filières de travail clandestin, forme moderne de l'esclavage".
- Selon un rapport du Bureau international du travail (BIT), rendu public en 2005, plus de 12,3 millions de personnes dans le monde sont victimes du travail forcé (il existe des estimations plus élevées). Le rapport compte 9,5 millions de victimes en Asie, 1,3 million en Amérique latine et dans les Caraïbes, 660 000 en Afrique subsaharienne et plus de 250 000 au Moyen-Orient et en Afrique du Nord réunis. Le document précise toutefois que tous les pays industrialisés sont touchés. L'exploitation sexuelle concerne surtout les jeunes femmes, dont près de 50 % ont moins de 18 ans.



L. Chauvel/REA

Ouvriers ou domestiques, des mineurs sont exploités et soumis à des conditions de vie inhumaines (ici, un atelier textile démantelé en Inde en 2005).



## “La France n'est pas épargnée”

La lettre d'information trimestrielle du CCEM.

**Entretien avec Zina Rouabah, directrice du Comité contre l'esclavage moderne (CCEM).**

• **On a du mal à imaginer que l'esclavage domestique existe encore en France...**

Et pourtant, il a toujours été présent. Depuis la création de l'association, en 1994, nous avons suivi plus de 470 cas. Il s'agissait de personnes subissant de réelles conditions d'esclavage, avec confiscation de leurs papiers, travail forcé dans des conditions inhumaines, violences psychologiques, physiques et, dans certains cas, sexuelles. La très large majorité est constituée de femmes. Près de 30 % d'entre elles étaient mineures à leur arrivée en France.

• **D'où viennent les victimes et qui sont leurs "employeurs" ?**

Plus de 56 % des victimes sont d'origine africaine. Parmi elles, 60 % viennent d'Afrique de l'Ouest. Les autres victimes viennent essentiellement d'Asie (25 %) et de partout ailleurs. Quant aux employeurs, ils sont souvent originaires d'Afrique (42 %), mais aussi des pays arabes (20 %) et d'Europe (18 %). Toutes les catégories sociales sont représentées, mais il y a un grand nombre de hauts fonctionnaires, de dignitaires (22 %), de commerçants et de professions libérales (19 %).

• **Comment intervenez-vous ?**

Ce sont souvent des associations ou des services sociaux qui nous aident à repérer ces personnes. Il y a aussi le voisinage et les appels anonymes. Ensuite, nous essayons de sortir la personne de cet enfer, avec l'aide de la police et de la justice. Nous l'accompagnons dans un long travail social. Généralement, elle ne dispose d'aucun papier, d'aucun recours. Nous l'aids aussi dans ses démarches juridiques. Sur 470 cas, 159 personnes ont porté plainte. Mais pour l'heure, nous n'avons obtenu que 27 condamnations par les juridictions pénales, 18 par des juridictions sociales et une condamnation prononcée par la Cour européenne des Droits de l'homme.

• **Pourtant, l'esclavage est condamné par la loi française ?**

Nous déplorons à la fois la lenteur des procédures judiciaires et le nombre de dossiers classés du fait de la non-reconnaissance du statut des victimes d'esclavage domestique. En effet, la loi pour la sécurité intérieure, dite loi Sarkozy, n'évoque que le cas de la traite des êtres humains. Or, 90 % des esclaves domestiques échappent aux réseaux clandestins. Il s'agit de personnes venues en France en accompagnant leur "employeur" qui, bien évidemment, n'a rien fait pour respecter la loi française. La condamnation prononcée par la Cour européenne des Droits de l'homme est très importante. À l'avenir, nous nous reposerais sur cette décision, qui a estimé que la France avait manqué à ses obligations dans le cadre d'une affaire d'esclavage domestique. La cour d'appel de Paris avait déclaré non coupable un couple d'employeurs au motif de la vulnérabilité de la jeune fille. La Cour européenne a condamné la France pour violation de l'article 4 de la convention, qui prohibe l'esclavage, la servitude et le travail forcé. ●

### Déclaration universelle des droits de l'homme



D. Goutte/La Presse/M. Moutoué

● Dossier écrit par Claude Faber ● Prochain dossier : le droit au logement

### à lire

- *L'Esclavage ancien et moderne*, de Gérard Dhôtel, ed. Milan, coll. "Les Essentiels Junior" (5,70 €)
- *Mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*, du Comité pour la mémoire de l'esclavage, éd. La Découverte (6,90 €)



### sur le Net

- Sites généralistes : [www.esclavage.fr.st/](http://www.esclavage.fr.st/) ; [www.abolition.free.fr](http://www.abolition.free.fr) ; <http://portal.unesco.org>
- Sur le travail des enfants : [www.unicef.org/french/protection/index\\_child\\_labour.html](http://www.unicef.org/french/protection/index_child_labour.html)
- Comité contre l'esclavage moderne : [www.esclavage-moderne.org/comite.php](http://www.esclavage-moderne.org/comite.php)
- Comité pour la mémoire de l'esclavage : [www.comite-memoire-esclavage.fr/](http://www.comite-memoire-esclavage.fr/)
- Depuis 1996, l'association Diversités organise à Bordeaux, port négrier au XVIII<sup>e</sup> siècle, le Mémorial de la traite des Noirs. Site : [www.diversites.org](http://www.diversites.org)

### lexique

**Anachronique** : en décalage avec une époque.

**Abolition** : suppression d'une pratique ou d'une loi.

**Traite des Noirs** : commerce et transport des esclaves noirs.

**Déporter** : enlever quelqu'un, plus souvent un groupe de personnes, de son lieu de vie en le maintenant en captivité.

**Affranchissement** : fait de rendre sa liberté à un esclave.

**Crime contre l'humanité** : acte inhumain (assassinats de masse, déportation, etc.) commis envers une population civile. Concept défini par le Tribunal de Nuremberg en 1945, et élargi depuis.

Esclave de son oncle et de sa tante, Cyril a fait appel au CCEM en 2000.